

Un truc épatant

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **67 (1928)**

Heft 11

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-221717>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOS VIEILLES CLOCHES ECLÉPENS

SITUÉE au centre du village, l'église d'Eclépens, véritable type du sanctuaire rural, mérite d'être connue. Passablement défigurée par des réparations aussi utilitaires que maladroites, elle a cependant conservé certains détails intéressants au point de vue archéologique. C'est tout d'abord le chœur voûté, presque entièrement séparé et d'une façon assez malheureuse, de la nef dont les dimensions sont proportionnées au reste de l'édifice. De décoration, aucune, celle qui a pu exister jadis est recouverte par un épais badigeon blanc, d'une monotonie désespérante.

Par contre une certaine harmonie existe entre les différentes baies qui donnent lumière et accès, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres édifices du même genre. En effet, la porte d'entrée ainsi que la fenêtre du chœur, l'une et l'autre en tiers point, (cette dernière, veuve de son meneau central), datent probablement de la fin du XV^e siècle ; tandis que celles qui éclairent la nef, ont vraisemblablement été ouvertes ou remaniées dans le courant du XVII^e (peut-être vers 1640).

Dans le chœur, à gauche de la fenêtre, se trouve une sorte de niche ou armoire dans laquelle, avant la Réforme, on conservait l'hostie consacrée ou Saint Sacrement. Elle fut sans doute établie en 1460, ou peu après cette date, ensuite d'une ordonnance épiscopale obligatoire pour toutes les églises du diocèse de Lausanne.

Dans cette même partie du temple, on remarque encore une pierre tombale, consacrée à la mémoire de Noble Albert de Gingins, Seigneur d'Eclépens, mort en 1664.

Le clocher semble avoir été entièrement reconstruit en 1736 et l'église elle-même subit d'importantes réparations l'année suivante. Sans entrer dans le détail des travaux, disons que Maître Elie Neyret, charpentier, demeurant à Bavois, refit la ramure du clocher pour le prix de 200 florins, 2 sacs de blé, 5 florins de pourboire ; le souper et la couche étaient à la charge de la commune.

Il refit également la toiture de la nef et du chœur, répara le plafond et les escaliers de la tour pour le prix de 225 florins, plus 3 sacs et 8 quarterons de blé, etc.

Le clocher renferme deux cloches, dont la petite, sortie des ateliers Golaz, de Morges en 1827, ne porte, outre la date et le nom du fondeur, que cette seule inscription :

J'appartiens à la commune d'Eclépens.

La plus grosse, d'un son très agréable, porte, en capitales romaines, l'inscription que voici :
LAUDO DEVM VERVM. VOX MEA SIT TERROR
DEMONIORVM CONGRREGAT POPVLVM FVLGAT
FVLMINAT ET MANES PLANGIT.

On peut la traduire comme suit :

Je loue le vrai Dieu. Que ma voix soit la terreur des démons, assemble le peuple, éloigne la foudre et pleure les défunts.

La partie supérieure est décorée de flammes alternant avec des feuilles d'acanthe. Au-dessous de l'inscription se voit un large ruban, formé de feuilles et de volutes d'un effet décoratif très gracieux. Enfin à la base de la cloche, on remarque un semis de feuilles mortes.

Sur l'un des côtés se lisent la date et les noms des fondeurs :

GVILLAVME ET ANTOINE LIVREMONT MONT
FAICTE. — 1687.

On y voit encore un crucifix et de petites figurines en relief représentant la Vierge avec l'Enfant Jésus, un saint, un martyr, etc.

Il est évident que cette cloche n'appartient dès ses origines à la commune d'Eclépens. D'ailleurs une inscription placée à la suite de la phrase latine transcrite plus haut l'indique expressément :

CESTE CLOCHE A ESTE FAICTE POUR LA
PAROISSE DE SAINT ...

Le nom du saint étant resté en blanc, il est bien difficile de savoir à quelle église elle était primitivement destinée. Cependant, comme la fonderie des frères Livremont se trouvait à Pontarlier, il est permis de supposer que cette com-

mande leur avait été faite par quelque paroisse catholique du voisinage. Était-ce Saint Antoine ou Saint Point en Bourgogne ? Mystère que l'on n'arrivera sans doute jamais à élucider.

Ensuite de quelles circonstances se trouve-t-elle à Eclépens ?

Une note trouvée, dans les papiers de feu M. Jules Ogis, en son vivant instituteur à la Sarraz, et provenant selon toute vraisemblance des archives de la commune d'Eclépens, permet de répondre à la question.

Le 10 décembre 1791, les comuniers d'Eclépens firent avec un nommé Lépagnez de Bezençon, l'échange d'une cloche cassée pesant 344 livres et 16 onces, contre une autre, amenée à Eclépens par Alexandre Gex du dit lieu. Cette dernière, que nous croyons être la même que celle que nous venons de décrire, coûta la somme de 555 florins, 7 sols et 10 deniers, à laquelle il faut ajouter 11 florins et 3 sols pour frais divers. Cela porte la dépense totale à 566 florins 10 sols et 10 deniers, soit environ 1500 francs de notre monnaie.

Chose regrettable, cette cloche si intéressante par sa décoration, ne figure pas encore au nombre des monuments historiques.

R. C.

Articles parus : Les Clées, 28 janvier 1928 ; Montagny s. Yverdon, 3 décembre, 1927 ; Montreux, 3 mars 1928 ; Noville, 6 juin 1925 ; Penthaiz, 5 novembre 1927 ; Renens, 14 avril 1923 ; St Prex, 4 février 1928 ; Valleyres-sous-Rances, 18 février 1928 ; Vallorbe, 24 septembre 1927 ; Vaulion, 15 octobre 1927 ; Villette, 25 mars 1925 et 4 décembre 1926 ; Vuitebois, 31 décembre 1922. — Nyon, 5 mai 1924.

A l'Hôtel du Sauvage. — Un client, furieux, apostrophe le garçon :

— Du moment que j'avais mis mes bottines à la porte, vous auriez dû les enlever !

— Dame ! moi, j'avais pas, j'étais sûr que vous les aviez mises dehors parce que l'odeur vous empêchait de dormir !

Un truc épantant. — J'ai trouvé un truc épantant pour vous rendre la moitié des mille francs que je vous dois.

— Lequel ?

— Prêtez-moi encore mille francs... et je vous rends cinq cents tout de suite.



NOTRE LOGIS

C'EST le logis qui matérialise l'idée du foyer ; c'est lui qui réunit chaque jour les divers membres de la famille pour les repas, pour le travail, pour le repos. C'est là que sont nés les enfants, qu'ils grandissent sous les yeux de leurs parents, devant leurs exemples, la plus efficace des leçons. C'est à la maison qu'on se réunit pour vivre les jours de bonheur ; c'est là qu'on se groupe, qu'on se rapproche les uns des autres, aux moments de lutte ou de tristesse. C'est là que les enfants, que la destinée aura éloignés, reviendront toujours retrouver l'affection fidèle, dévouée des parents, cette tendresse si vraie qui fait chaud au cœur.

Cette maison doit rester comme l'image du refuge, du nid paisible, de l'oasis rêvé. Mais il atteindra d'autant mieux ce but qu'on aura su le rendre attrayant et confortable.

Ne croyez pas que ce soit l'apanage de la richesse et que, sans fortune, on ne puisse avoir un logis aimable. Ce ne sont pas les lambris dorés qui laissent les meilleures traces dans les souvenirs humains. Le logis, pour être aimé de ceux qui comprennent bien la vie, n'a pas besoin d'être luxueux, de réunir les mille raffinements de la vie moderne ; il suffit qu'il y fasse bon vivre, dans la chaude atmosphère de l'amour familial, dans la paix, dans l'union.

Ce qu'il ne faut pas, c'est que la demeure soit négligée, sans lumière, sans gaieté, sans parure, dans l'absence de tout souci du bien-être matériel.

La femme a le doux devoir de soigner cette demeure où tous ceux qui lui sont chers se groupent autour d'elle ; elle doit le rendre aussi agré-

ble que possible. Cela lui est plus aisé qu'on ne le croit ; elle possède le talent d'embellir les choses. Si elle est ordonnée, propre, ingénieuse, si elle a le goût et le désir de créer un cadre agréable à la vie familiale, tout se pare sous ses doigts agiles.

Pourquoi tant de nos ménagères agricoles négligent-elles la parure de leur demeure ? Elles n'y songent pas ? C'est un grand tort. Elles redoutent une dépense trop élevée ? C'est une erreur. Beaucoup d'ordre, une propreté scrupuleuse, un peu de goût, le souci du mieux et un peu de peine suffisent presque généralement.

Là où vit une vraie femme, le toit s'égaie, rit ; de triste et morose qu'il, était le foyer devient joyeux et accueillant.

Ne me dites pas que je fais de la poésie. Tout cela a une importance bien plus grande qu'on semble souvent le croire ; et la douceur de vivre a une répercussion sur les caractères, de même que la bonne nourriture, la bonne hygiène, le bien-être général de l'habitation influent sur la santé et sur le moral des membres de la famille.

Tout cela, je le répète, n'est pas une question d'argent.

N'êtes-vous jamais entré dans certaine demeure habitée par un ménage connu pour avoir de ressources assez belles ? L'homme sérieux, travailleur, tout à son affaire, rapporte à la maison un gain important. Le mobilier est confortable, mais la maîtresse du logis ignore l'ordre, d'où la vraie propreté ; elle n'aime pas le travail et perd la plus grande partie de son temps. Toujours en retard, elle ne fait jamais son ménage en temps voulu. Le désordre règne, la poussière estompe toutes choses ; les repas sont mal préparés, servis sans goût, sans soin. La ménagère, toujours pressée, est irritable, de mauvaise humeur. Le mari s'impatient, ne se plaît pas chez lui ; les enfants sont mal tenus, grognons...

Tout va mal.

Mais voici un autre tableau. C'est un logis tout simple et modeste, où une ménagère aimable vous accueille et où, le seuil à peine franchi, vous vous sentez ravi de l'aspect reposant et confortable des choses. Il n'y a pas de tapis sur le sol, mais le dernier est propre et brillant ; peu de meubles, mais en parfait état, bien essuyés, rangés avec goût. Pas de désordre, pas de bibelots vulgaires et laids qui encombrant les dessus de cheminées et de commodes ; des fleurs fraîches dans un vase, de clairs rideaux ; partout de l'ordre, la propreté, l'harmonie des choses. La maîtresse du logis n'est pas une artiste, mais elle aime sa demeure, l'entretient avec plaisir, l'orne avec joie. Comme tout s'anime et devient agréable dans ces conditions !

Et tout subit la douce influence du milieu. C'est avec joie que le mari rentre, qu'il se retrouve chez lui ; il sait que sa femme l'attend, la joie dans les yeux et le sourire aux lèvres, qu'elle a pensé à lui, veillé à tout, et que tout est doux, sûr et paisible au foyer familial. Les enfants s'y épanouissent...

Le logis propre et riant glorifie la femme.

(Emprunté à la *Revue agricole*).

L. Babet-Chartron.

Solides sur leurs jambes.

On raconte sur un loueur de voitures, renommé pour la maigreur et la vieillesse de ses haridels l'anecdote suivante. Elle est, évidemment, plus amusante qu'authentique.

Larosse, c'est le nom du loueur en question, avait besoin de deux chevaux pour compléter sa cavalerie, envoya son palefrenier à un marché qui se tenait quelques milles.

Le palefrenier, convenablement stylé, fit le tour du marché et s'arrêta devant un marchand qui paraissait posséder la qualité de chevaux qu'il cherchait. L'affaire fut rapidement conclue. Deux chevaux, à raison de 100 francs la pièce, passèrent aux mains du palefrenier.

Il est d'usage, en pareil cas, de la part du marchand d'offrir le déjeuner à l'acheteur, et si celui-ci est un subalterne, de lui en verser l'équivalent.

— Je voulais vous donner 5 francs, dit-il, mais je ne les ai pas. Et il ajouta : Prenez donc un cheval à la place.

Le palefrenier s'empressa d'accepter la proposition et s'approcha des chevaux rangés côte à côte.

Comme il se disposait à choisir un cheval dans le milieu de la rangée, le maquignon l'arrêta :

— Hé ! l'ami, fit-il, n'en retirez pas un dans le milieu... ils vont tous tomber.